

DÉLIBÉRATION RELATIVE A L'APPEL A PROJET « MOBILISER LES BRETONNES ET LES BRETONS POUR LES TRANSITIONS »

L'an deux mille vingt, le **mardi 26 janvier à 9h**, le Bureau Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel régional du Golfe du Morbihan, légalement convoqué le 19 janvier 2021 s'est réuni à la salle Dundee – Palais des Arts et des Congrès de VANNES sous la présidence de David LAPPARTIENT.

La Séance était publique.

Etaient présents à la présente délibération :

M. David LAPPARTIENT	Président
M. Ronan LE DÉLÉZIR	1 ^{er} Vice-Président
Mme Anne GALLO	2 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Marie-José LE BRETON	3 ^{ème} Vice-Présidente
M. Luc LE TRIONNAIRE	4 ^{ème} Vice-Président
M. Paul BARRET	
M. Patrick CAMUS	
Mme Nathalie COURTRAI	
Mme Sylvie SCULO	

Absents excusés :

M. Gilles DUFEIGNEUX
M. André CROCQ (en visioconférence)
Mme Muriel CLÉRY

Procuration :

M. CROCQ donne procuration à David LAPPARTIENT

Etaient également présents :

Mme Monique CASSÉ (directrice) (en visioconférence)
Mme Annaëlle MÉZAC (Responsable du pôle biodiversité)
Mme Marie TAVENNEC (Responsable administrative et financière)

APPEL A PROJET « MOBILISER LES BRETONNES ET LES BRETONS POUR LES TRANSITIONS »

Présentation de l'appel à projet :

La concertation menée en Bretagne, notamment autour de la Breizh Cop, a permis d'affirmer l'opportunité pour les collectivités territoriales, les associations et les entreprises de s'engager vers les transitions et d'en partager tous les enjeux afin d'assurer la mobilisation la plus forte possible des citoyen·ne·s.

La Région Bretagne en partenariat avec l'ADEME – l'Agence de la transition écologique, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB) et l'Office Français de la Biodiversité (OFB) ont souhaité s'engager avec nous pour mobiliser les Breton·ne·s dans les transitions de manière transversale et décloisonnée. Cet appel à projets s'inscrit dans le cadre de la Breizh Cop, et de la stratégie « Ambition Climat-Energie » qui visent à mobiliser les territoires sur les transitions.

L'enveloppe globale est d'environ 1 million d'euros.

Objectifs :

- Accompagner les acteurs du territoire qui souhaitent mobiliser les citoyen·ne·s dans les dynamiques de transitions des territoires,
- Faire adhérer et participer les citoyen·ne·s aux projets de transition et renforcer leur capacité à participer à la vie publique,
- Soutenir des actions de sensibilisation, communication, formation-action et animation afin de permettre aux citoyen·ne·s de s'impliquer dans la mise en œuvre des transitions,
- Favoriser les partenariats entre les collectivités et les associations qui pourront s'appuyer sur les acteurs locaux (économie sociale et solidaire, scientifiques, relais de l'accompagnement social, culturel, sportif...), en adéquation avec les politiques territoriales.

Ainsi, l'appel à projets n'a pas vocation à accompagner les phases de concertation, puisqu'elles sont obligatoires dans les documents de planification territoriale (PCAET, PLUI, etc.), mais des démarches structurantes et innovantes d'implication des habitant·e·s sur le long terme.

Sera privilégié le soutien aux démarches satisfaisant les critères suivants :

- La définition du projet de manière transversale et la prise en compte des politiques intégratrices de façon cohérente et adaptée à l'échelle du territoire concerné par le projet, en précisant l'état d'avancement.
- La qualité méthodologique du projet, le niveau de participation et de décision des citoyen·ne·s

Montant de l'aide :

Les actions pourront être cofinancées par la Région Bretagne, l'ADEME, l'AELB et l'OFB, à hauteur de 70 % maximum des dépenses éligibles jusqu'à 50 000 euros par projet.

Sera privilégié le soutien aux démarches satisfaisant les critères suivants :

- La définition du projet de manière transversale et la prise en compte des politiques intégratrices de façon cohérente et adaptée à l'échelle du territoire concerné par le projet, en précisant l'état d'avancement.
- La qualité méthodologique du projet, le niveau de participation et de décision des citoyen-ne-s qui seront notamment appréhendés au travers des éléments suivants :

Proposition de réponse du Parc à l'AAP :

Il s'agirait pour le Parc de mettre en œuvre l'action 31.1 : « Mobiliser les acteurs face aux nouveaux défis systémiques de santé-environnement » du programme d'action 2021-2023, intégré au Projet 31 : « Intégrer une démarche d'Écologie de la santé, favorisant l'adaptation au changement climatique »

Contexte :

Les liens entre environnement et santé, une préoccupation croissante des citoyens

Les attentes citoyennes sur les questions de santé environnement sont de plus en plus fortes. Dans le même temps, la relation de la société au progrès scientifique change. Au nom du principe de précaution, le citoyen souhaite que l'impact du progrès scientifique sur son environnement, et encore davantage sur sa santé, soit évalué et anticipé. Par ailleurs, la crise sanitaire de la Covid-19 a fait émerger des interrogations sur notre rapport au vivant, et rappelle le lien étroit entre santé humaine, santé animale et santé de l'environnement. Les comportements humains, par leur impact sur la biodiversité ou le changement climatique, pèsent lourdement dans l'origine des infections virales zoonotiques émergentes, qui est multifactorielle. La France, avec le quatrième Plan National Santé Environnement, en cours de finalisation, s'engage dans une approche intégrée et unifiée de la santé publique, animale et environnementale autour du concept « un monde, une santé » ou « One Health ».

Le concept « One Health » ou « une seule santé » en français, est mis en avant depuis le début des années 2000, avec la prise de conscience des liens étroits entre la santé humaine, celle des animaux et l'état écologique global. Il vise à promouvoir une approche pluridisciplinaire et globale des enjeux sanitaires.

Le territoire du parc fait face à une surreprésentation de maladies non transmissibles. Malgré les progrès thérapeutiques, les acteurs de la santé se heurtent à la complexité des déterminants socio-écologiques et manquent de ressources en matière de prévention. Les acteurs de l'environnement agissent pour la protection du cadre de vie et des écosystèmes fonctionnels garantissant une délivrance de biens et services. Ils sensibilisent la population sans pouvoir agir sur les inégalités ; ni mesurer l'impact de leurs actions sur les comportements et la santé.

L'articulation décloisonnée des actions en santé-environnement nécessite l'utilisation d'une combinaison d'outils de dialogue permettant de faire l'interface entre les disciplines.

Objectifs de l'action :

Le Parc propose adopter l'approche écosystémique de la santé unique ou « One Health » pour s'emparer des enjeux du changement climatique à travers une approche intégrée. Il s'agit de mettre l'accent sur les liens étroits entre santé des écosystèmes, santé humaine et justice sociale.

Il s'agit de mobiliser, comprendre, analyser et intégrer la santé aux actions transversales d'adaptation au changement climatique du territoire afin de délivrer des bénéfices partagés. La complexité des enjeux de développement durable, d'adaptation au changement climatique, de perte de biodiversité et de santé humaine, appelle à construire des solutions nouvelles et intégrées.

L'objectif de cette action est la mise en mouvement d'une communauté trans-sectorielle pour une montée en compétences et le passage à l'action et la promotion d'un mode de vie résilient, adaptatif et favorable à la santé et au bien-être. Il s'agira d'une première étape pour impulser une démarche de promotion de la santé dans la durée autour du partage d'une vision commune d'adaptation au changement climatique favorable à la santé.

L'action consisterait en une mobilisation des acteurs locaux sur les enjeux de santé et de bien-être. Elle serait structurée ainsi :

- Un entretien préalable avec les acteurs ciblés,
- Des animations de groupes transversaux sous forme d'ateliers (travail sur une thématique, un outil) et de réunions d'échanges (mise en commun des sous-groupes).
- Un retour synthétique de ces entretiens et animations à travers la production de livrables partagés : fiche de synthèse, cartes mentales, synthèse des réunions.
L'outil CACTUS pourra être utilisé pour cette phase de mobilisation et actualisé.

Les acteurs cibles d'ores et déjà identifiés sont :

- Les acteurs du système de soins : les services de pathologies cardio-cérébro-vasculaires, les infirmiers d'éducation thérapeutique (cardiologie-neurologie-endocrinologie), les services de réadaptation, les professeurs d'activité physique adaptée, les pneumologues-allergologues, les généralistes ;
- Les professionnels de la santé mentale : les infirmiers des centres médico-psychologiques, les services de psychiatrie ;
- Les acteurs de santé et les acteurs médico-sociaux impliqués dans la prise en charge des populations vulnérables : les sages-femmes, infirmiers scolaires, service d'accueil et d'urgence et établissement d'accueil de sujets âgés, les associations de santé ; Centre Communal d'Action Social (CCAS) ; Mutualité Sociale Agricole (MSA) ; Service social Maritime et Service de Santé des Gens de Mer ;
- Les élus chargés des thématiques environnementales, des questions des solidarités, économie, tourisme et activités sportives.
- Les associations environnementales et acteurs de la protection de l'environnement.

Liens avec les outils et projet du Parc :

- L'outil CACTUS propose des portes d'entrée transversales permettant aux acteurs et territoriaux de s'approprier les enjeux partagés climatiques, de biodiversité et de santé tout en pouvant aborder la qualité des milieux et des écosystèmes.
- Les Atlas de la Biodiversité Communale mettent en relation les habitants, élus et techniciens autour des enjeux de biodiversité et de ses services.
- Le « Défi famille à biodiversité positive » que le Parc va animer en 2021 sur 6 communes du Parc, mobilisant des familles, intègre des défis avec l'entrée santé-environnement.

Proposition de plan de financement :

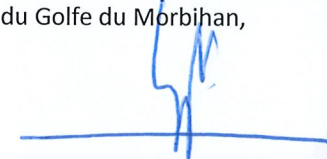
L'ensemble de l'action nécessiterait le recrutement d'un chargé de mission, professionnel de santé, impliqué dans un réseau de santé environnementale pour 12 mois.

	Budget envisagé	%	SUBVENTION	AUTOFINANCEMENT PARC
Chargé de mission dédié	49 500 €	70%	49 500 €	
Chargés de mission Parc	12 000 €	17%		12 000 €
Frais généraux	9 225 €	13%		9 225 €
TOTAL	70 725 €		49 500 €	21 225 €

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Bureau Syndical :

- **Valide** le projet « Mobiliser les bretonnes et les bretons pour les transitions » selon les modalités et le plan de financement prévisionnel détaillés ci-dessus.
- **Autorise** le Président à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre de ce projet.

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional
du Golfe du Morbihan,



David LAPPARTIENT